CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille française—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalles seront cités aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à un prix raisonnable.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de recevoir un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

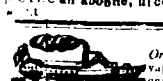

Paquebot régulier entre la N Orléans et Natchez—Le bateau à vapeur MISSOURI FULTON, capitaine Perin, partira pour Natchez et tous les ports intermédiaires tous les mardis à 10 heures précises du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
GRIVOT & PAIGE, 14 rue Poydras.
N B—Ce batiment est neuf, et construit principalement pour des passagers 17 jan

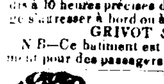

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur NORTH AMERICA, capitaine Russell, partira très incessamment pour ledit port, et les autres intermédiaires Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à
12 janv FORSYTH, GOODWYN & Co.

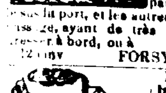

Paquebot régulier entre la Nouvelle Orléans et les Attakapas—Le beau et superbe bateau à vapeur MONMOUTH, John W. Dough capitaine va, commencer à servir comme paquebot régulier entre la Nouvelle Orléans, et St. Martinville, et tous les ports intermédiaires, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à deux heures de l'après-midi; s'adresser à
EASTMAN & BROTHERS
N. S. Les dettes de l'équipage ne seront payées que quand elles seront accompagnées de l'ordre du capitaine. 5 janvier.

Pour les ports des E.-Unis.

POUR NORFOLK, CITY POINT ET RICHMOND, (Virginie)—Le beau brick paquebot ORION, capitaine Card, du port de 189 tonneaux, est prêt à recevoir son fret. Pour fret ou passage, s'adresser à
ROBINSON & Co. 19 janv 45, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—Le brick **Daniel Kibby**, A. I capitaine Anthony, est maintenant prêt à prendre son chargement, il est à la côte pour prendre du fret. Pour fret ou passage s'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS. 12 janv. 51 rue du Camp.

POUR BOSTON—Le LEONIDAS, capitaine Crocker, à présent en chargement, peut prendre encore 80 balles de coton et un peu de fret lourd. Pour les conditions ou passage, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT, 19 janv 14, rue Bienville

POUR PENSACOLE—La goelette fine voilière ATLANTIC, capitaine Stevens, sera expédié pour le port ci-dessus, sans délai Pour fret, s'adresser à GRIVOT & PAIGE,
13 dec 12, rue Poydras

Pour Boston—Le brick de première classe GEORGE, fin voilier, capitaine Wise, a la plus grande partie de son chargement engagé et commence à prendre sa cargaison. Pour fret ou passage s'adresser à
13 jan BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR BALTIMORE.
Le brick **CARROLL**, cap. Mitchell, ayant les trois quarts de son chargement engagé et sera expédié sous peu, pour fret, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
12 janv rue Bienville No. 14

POUR BALTIMORE—Le brick de 1ère classe ARGO, capitaine Hutchins ayant la plus grande partie de son chargement assuré, sera expédié sous peu.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HOSKINS WILCOCKS.
17 janv No 51 rue du camp.

POUR MOBILE.
La goëlette **Black Hawk**, fine voilière, capt. Doane, sera expédiée sous peu pour le port. Pour le restant du fret, s'adresser à
FORBUSH & STEBBINS,
11 janv No 85, rue de la Commune

POUR PENSACOLE.
La belle Goëlette fine voilière EXCHANGE, cap. Sylvester, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, devant la Place Publique, ou à
GRIVOT & PAIGE, No 12, Poydras.

POUR PHILADELPHIE—Le navire JOHN SARGEANT, paquebot régulier, capitaine Van Dycke, sera expédié sous peu, pour fret ou passage s'adresser à bord devant l'Hôtel de la Douane ou à JAMES REED & Co,
… janv No 35 rue Royale

POUR BOSTON—Le A 1 brick UNCAS, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Ben, a besoin de 300 balles pour compléter son chargement, pour fret des quelles ou passage s'adresser à
FORBUSH & STEBBINS, 85 rue de la Commune.

POUR NEW-YORK.
Le A 1 brick GOUV. COODINGTON, capitaine Bailey, ayant son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
8 janv 14, rue Bienville.

POUR LA MOBILE.
La belle goëlette ORBIT, capit. Williams, sera expédiée sous peu. Pour le restant du fret ou passage, s'adresser à bord devant la place … ou à
FORBUSH & STEBBINS,
… janv 85, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE—Le navire ARCHER, capitaine Marston, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à bord, ou à
HOSKINS & WILCOCKS,
10 dec 57, rue du Camp.

Paquebots pour Savannah—*Ligne Commerciale*
Brick **Kentucky**, capitaine Paine.
Brick **Tantivy**, capitaine J. Pitcher.
Les batiments ci-dessus sont de la première classe, leurs équipages sont tous des hommes expérimentés. Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le départ &c.
Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à L. D. C. WOOD,
16 nov 22, rue Poydras.

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le superbe navire ROBERT FULTON, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine E. Dubs. Pour fret ou passage, s'adresser à
18 janv SAM. THOMPSON & Co.

POUR LIVERPOOL—Le A. 1 navire TAMANEND, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagé, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
18 janv SAM. THOMPSON & Co.

POUR LIVERPOOL.
Le navire A I ARAB, capitaine Marschall, maintenant en chargement à la presse à coton d'en haut, peut prendre 300 balles de coton. Pour fret desquelles s'adresser à
GEORGE GREEN,
21 janv No 60, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le A 1 navire QUEEN ADELAIDE, capitaine Barstow, sera expédié sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville

POUR LIVERPOOL—Le A 1 navire ABBOTSFORD, capitaine Mitchel, ayant la plus grande partie de son chargement à bord sera expédié sous peu, pour balance du fret s'adresser à H C CAMMACK & Co,
… janv 65 rue Gravier

POUR LIVERPOOL.—La barque WOLGA, fine voilière, Davis capitaine, a son chargement engagé. Pour fret ou passage s'adresser à R. GRONING & Co. 5 janv

POUR LIVERPOOL—Le beau brick OMEGA, Bering capitaine a son chargement engagé. Pour fret ou passage s'adresser à R. GRONING & Co. 5 janv.

POUR LE HAVRE—Le superbe navire neuf et fin voilier *Bangor*, J. Dyer capitaine, a besoin de 350 balles pour compléter son chargement, pour fret des quelles ou passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
14 rue Bienville

Pour le Havre—Le navire AIMER CHANT, capitaine Jordan, a besoin de 350 balles pour compléter son chargement. S'adresser à
14 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le navire A1 KUTUSOFF, capitaine Taylor, a besoin de 250 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, s'adresser à
L H GALE, 93 rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais CASSANDRA, capit. Greig, a besoin encore de 300 balles pour compléter son chargement S'adresser à
M. de LIZARDI & Co.

Pour Liverpool—Le navire A1 DALMATIA, capitaine Windsor, sera expédié sous peu. Pour passage s'adresser à
L H GALE, 93, rue de la Commune.

A VENDRE—La goelette VELASCO, du port de 69 tonneaux, peut porter 700 barils et ne tire que peu d'eau, à présent mouillé devant la presse à coton d'en bas. S'adresser à
JAMES REED & Co, 35, rue Royale

A FRETER—La belle goëlette WATER WITCH, capitaine Dupeire, prendra du fret pour quelque soit le port du Mexique, s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co
11 janv.—3

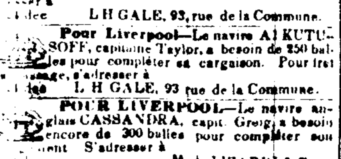

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et primo flauto à San Carlo Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 112.
2 nov—3m

PIMENT—160 sacs Piment de la Jamaïque, débarquement du brick Harriet, et à vendre par
5 janv WM. G. HEWES & Co,

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière LADY HOPE, capitaine Williams, sera expédiée sans délai pour le dit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
22 dec KOHN, DARON & Co.

POUR GALVESTON, Baie Texas—La goëlette FLASH, L. A. capitaine Tabret, paquebot régulier, ayant la plus grande partie de son chargement assuré, partira sous peu, pour fret ou passage ayant de bons emménagemens s'adresser à
JAMES REED & Co.
7 janv No 35 rue Royale.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE.—Le brick de 1ère classe, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **Comète**, capitaine Trout, est maintenant prêt à recevoir du chargement et sera bientôt expédié.
Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
HOSKINS WILCOCK.
12 janv 51 rue du Camp.

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier A I SEA BIRD, capitaine Mayberry, sera prêt à recevoir du fret dans deux jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
L H GALE,
15 dec 93, rue de la Commune.

Vendre. Louer ou Fréter.

A FRETER—Le brick MAGOWN, capitaine Dussing, est prêt à prendre chargement, et ira à la côte pour prendre cargaison pour un port du nord. S'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS,
7 janv 51, rue du Camp

A VENDRE.
LE brick TIGRESS, doublé et chevillé en cuivre, construit de chêne vert à Massachussetts, équippé de voiles, cordages et prêt à mettre en mer, port de 160 tonneaux—S'adresser à
QUARLES & Co,
6 janv No 34, rue de la Douane

AVIS.
Maison à louer ou à vendre, située rue Dauphine, entre St. Philippe et Ursulines, No. 304. S'adresser à J. Ducournau, vis à vis la Bourse.
6 jan—3

A LOUER—Un magasin dans la rue de Chartres, convenable pour le commerce des marchandises sèches ou d'habillemens—Aussi le second étage du no 25, rue de Chartres. S'adresser au no 17 rue du Canal. 7 jan

A LOUER—Cette belle Maison à trois étages, en briques, rue du Canal, entre Remparts et Bourgogne. On peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à
G. R. STRINGER,
7 dec 50, rue du Canal.

A LOUER.—Un magasin dans Bank Alley au 1er. Janvier. S'adresser à
LINCOLN & GREEN.
16 dec No 36 rue du Camp

A LOUER—Cette maison à trois étages maintenant occupée par M. W. Ker, située rue de l'Esplanade entre Condé et Royale.—On pourra en obtenir la possession le 1er janvier 1837. S'adresser à
A. RASH,
20 dec no 75, rue de Chartres.

Avis de Banques et de Comp.

Banque de l'Etat.
Nouvelle Orléans, 18 Janvier 1837.
CETTE institution tire sur Paris et achète des Traites sur Paris et sur le Havre, Nantes, Bordeaux et Marseilles, payables à Paris. 19 jan

Banque de Carrollton.
CETTE Banque achète l'Echange Sterling.
17 jan JOHN NICHOLSON, Caissier.

Banque de Carrollton.
CETTE Banque achète l'Echange sur le Nord.
17 jan JOHN NICHOLSON, Caissier.

Banque de Carrollton.
CETTE Banque achète l'Echange sur la France.
17 jan JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 17 janvier 1837.
L'ELECTION de douze directeurs de cette institution pour l'année 1837 aura lieu à la maison de Banque, lundi le 6 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
RICHARD RELF.
17 janv. Caissier.

Compagnie de Navigation d'Orléans.
16 janvier 1837.
L'ELECTION de douze directeurs pour l'année 1837, aura lieu au bureau de la compagnie Lundi 6 février prochain entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
GUSTAVE F. WEISSE.
18 janv. Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest et contre les incendies.
Nouvelle Orléans, 9 janvier 1837.
LES directeurs de cette institution ont déclaré aujourd'hui un dividende de 10 pour cent sur le fonds capital de la compagnie, qui sera payé aux actionnaires ou leurs fondés de pouvoirs, dans ou après la journée de lundi, 23 du courant.
13 jan-4 L. MATTHEWS, président.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, Nlle.-Orléans, 14 janvier 1837.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, que l'élection de neuf directeurs pour l'année 1837, aura lieu au bureau de la compagnie, lundi, 6 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.
16 janv WM. TUFTS, Secrétaire.

Banque de la Bourse de la Nlle.-Orléans,
Le 9 janvier 1837.
CETTE institution tire des chèques sur New York et Philadelphie.
R. BRENAN,
10 jan Caissier

COMPAGNIE DE LA BANQUE DE LA BOURSE DE LA NLLE-ORLEANS.
CETTE Institution achète des traites sur New-York et Philadelphie.
Rd. BRENNAN,
11 janv Caissier

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AIGLE.
Nlle-Orléans, 8 Janvier 1837.
LE Président et les Directeurs de cette institution ont déclaré aujourd'hui un dividende de quarante pour cent sur le montant du fonds capital déjà payé; auquel ce dividende sera ajouté comme un nouveau paiement.
Les sécurités sur la portion du *stock* non payée, pourront être réduites proportionnellement.
Par ordre de la direction,
10 janv J. WHITEHEAD, secrétaire.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1837.
L'ELECTION annuelle, par les actionnaires, de six Directeurs pour cette banque, aura lieu à la Maison de Banque le Lundi 6 février prochain, entre 11 heures du matin et 3 heures de l'après midi.
Par ordre de la Direction,
4 janv. J. B. PERRAULT, Caissier,

Banque de Carrollton.
LA Banque achète des traites sur l'Angleterre.
3 janv J. NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton.
LA Banque achète des traites sur France.
3 janv J. NICHOLSON, caissier

Compagnie de la Banque du Gaz.
LES livres de transfert de cette institution seront fermés depuis le 29 du courant jusqu'au 2 janvier et depuis le 10 janvier jusqu'au 30 du même mois exclusivement.
28 dec J W HOUSTON, caissier.

TRAITES sur l'Angleterre—La compagnie de la Banque du Gaz. achètera et vendra des Traites sur l'Angleterre.
20 dec J. W HOUSTON, caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nelle. Orléans & Carrollton.
LES Omnibus de la Compagnie marcheront régulièrement du dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, à celui de la Compagnie Pontchartrain, passant dans les rues du Camp, Royale, Saint Louis, Chartres et Condé.
Ils partiront à l'entrée des chars de Carrollton, et arriveront à tems pour leur départ.
8 dec GEO. MERRICK, Ing.

Banque de Commerce.
Nlle Orléans, 28 novembre 1836.
TRAITES à vue sur New York, à vendre à cette institution
29 nov ED. DUPLESSIS, caissier.

Banque d'Etat de la Louisiane
Nouvelle Orléans, 7 décembre 1836
CETTE institution tire sur Paris.
8 dec RICHARD RELF, caissier.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque Commerce. 3 nov

Banque de Carrollton.
TRAITES sur Paris, à vendre par cette Institution.
18 dec JOHN NICHOLSON, caissier

Banque de Carrollton.
CHECKS à très courte date sur le Nord, à vendre par cette institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton
TRAITES sur Londres, à vendre par cette Institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

ON pourra se procurer constamment au bureau, à l'allée de Banks, du charbon de terre (coke) dont le gaz a été extrait, à raison de six escalins le baril.
10 dec

Bureau de Lithographie d'Orléans.
En face de l'Arcade de Banks, rue des Magasins.
ON y exécute avec promptitude et précision, des Plans de terres, Circulaires, Billets d'Echange, Checks sur banques ans tous les genres.
Aussi—Cartes lithographiées, construites d'après renseignements, &c., en défaut de plans qui puissent servir de copies, à l'établissement de
28 dec—24 H. GROVES & Co.

BEURRE de Goshen—25 barillets Beurre de Goshen; 75 caisses Fromage, en débarquement et à vendre par ROBT. H. WHITE,
19 janv 34, rue Gravier.

AGENCE générale.—Le soussigné de nouveau domicilié à la Nouvelle Orléans, se chargera, à l'avenir, des affaires des personnes qui, voulant quitter le pays ou s'en absenter seulement, y laisseraient des intérêts à soigner. Il fera en outre le courtage de change dans toutes ses branches, et s'entremettra pour tout achats ou ventes de propriétés ou produits.
S'adresser rue Conti, No. 58.
5 oct—6m,2ps F. LAVILLE.

M. FRUST, Professeur de Harpe, Piano et Guitarre, et Directeur des Choeurs au Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer les habitants de cette ville, qu'il emploiera ses heures perdues à donner des leçons des instruments ci-dessus. Pour ses conditions, s'adresser à Messieurs Johns & Co. rue Chartres, ou à Mr Casey, Magasin de Music, rue du Camp.
2 nov—3m

DOCTEUR EASTON, accoucheur, rue des Magasins, No. 57, édifice de l'Arcade. Résidence, No. 33, encoignure Bourbon et Douane.
23 dec—1an

LE soussigné arrivant de Paris a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir, un salon pour la coupe des cheveux, encoignure des rues Madison et Condé, où l'on trouvera un très joli assortiment de parfumeries, ganterie et cheveux, cols cravattes pour hommes bretelles élastiques et en laine, brosses et peignes de tous genre, fleurs artificielles.
Il fabrique aussi toute espèce d'objets en cheveux tels que bagues, boucles d'oreilles, chaines de sureté etc. etc. ainsi que perruques pour hommes et femmes.
Il espère que par ses soins et son exactitude à satisfaire aux demandes que l'on pourrait lui adresser mériter le patronage de ceux qui viendront le visiter.
P. S. Comme par le passé il se rendra au domicile des personnes qui pourraient le demander.
Il se chargera aussi de prendre des abonnements pour des personnes qui voudraient faire des élèves.
17 janv.1m,3da,3ps BOUTELOUP.

TRAITES sur France, à vendre par
3 janv A. ST. GEORGES.

Ventes par le Shérif.

J. W. Zacharie contre Michael Collins.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ d'aliène de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 6 février prochain, à une heure de relevée, un certain esclave nommé George, âgé de 25 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
4 janv FRED. BUISSON, Shériff.

Richard O. Pritchard et G. Kohn contre—Glendy V Burke et John Slidell.
ACTION EN PARTAGE.
COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse des Negociants rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, en cette ville, le mardi trente-un janvier 1837, à une heure de relevée
Les propriétés ci après décrites, savoir:
Les lots de terre Nos. 8, 10 et 11, sur un plan fait par Joseph Pilié voyer de la ville, à la date du 31 décembre 1833, et déposé en l'office de Wm. Christy notaire, le 29 Janvier 1834.
Le lot No 8, mesure 25 pieds, deux pouces et trois lignes de face au chemin public, et 24 pieds cinq pouces et trois lignes à la rue Clinton. 87 pieds trois pouces et six lignes, sur la ligne supérieure qui traverse en partant de la rue Clinton jusqu'au Chemin public, et 83 pieds 9 pouces et une ligne sur la ligne inférieure traversant également.
Le lot No. 10, mesure 25 pieds 2 pouces et trois lignes de face au chemin public, 24 pieds cinq pouces et trois lignes à la rue Clinton; 80 pieds 2 pouces et 4 lignes, sur la ligne supérieure qui traverse en partant de la rue Clinton jusqu'au chemin public, et 76 pieds 7 pouces et sept lignes sur la ligne inférieure traversant également.
Le lot No. 11, mesure 25 pieds 2 pouces et 3 lignes de face au chemin public, 24 pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Clinton; 76 pieds, sept pouces et sept lignes sur la ligne supérieure, qui traverse en partant de la rue Clinton, jusqu'au chemin public, et 76 pieds, sept pouces et sept lignes sur la ligne inférieure traversant également.
Et le lot No. 9, conformément au dit plan, mesure 25 pieds, 2 pouces et trois lignes au chemin public, 24 pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Clinton, 83 pieds neuf pouces et une ligne sur la ligne supérieure qui traverse, en partant de la rue Clinton jusqu'au chemin public, et 80 pieds deux pouces et quatre lignes sur la ligne inférieure traversant également.
Ces quatre terrains sont contigus.
Conditions de la vente,—Les terrains ci dessus décrits et les édifices qui s'y trouvent seront vendus séparément. Les acquéreurs assureront le paiement des billets dus respectivement sur chaque terrains, aux Maire Aldermen et habitants, la balance est payable en billets endossés à un et deux ans, avec hypothèque spéciale, les billets portant intérêt du jour de la vente à raison de sept pour cent par an.
Il est dû sur le lot No. 8 $3964 80 payables le 2 janvier 1837, $4157 40 payable le 26 janvier 1838, $4436, payable le 26 janvier 1839.
Il est dû sur le lot No 9 $3870 40 payable le 26 janvier 1837, $4067 20, payable le 26 janvier 1838, $4254 payable le 26 janvier 1839.
Il est dû, sur le Lot No. 10, $3941 20, payable le 26 Janvier, 1837, $4141 60, payable le 26 Janvier, 1838, $4342, payable le 26 Janvier, 1839.
Il est dû sur le lot No. 11 $4059 20 payable le 26 janvier 1837, $4265 60 le 26 janvier 1838, et $4472 payables le 26 janvier 1839.
Les acquéreurs jouiront du privilège accordé par l'ordonnance du conseil de ville en date du 16 avril 1836, par laquelle il est permis de substituer des bonds ou obligations en faveur des commissaires de la caisse d'amortissement, payables à 20 ans de l'échéance respective des paiemens mentionnés ci dessus et portant intérêt à six et demi pour cent par an payable tous les six mois et d'avance.
Dans le cas où les acquéreurs le requéreraient les parties consentent à ce que la vente du shérif soit ratifiée par acte devant notaire.
Les lots Nos. 8, 9 et 11 sont loués $3500 par an. Le lot No. 10 est loué: $3000 les baux expirent le 30 septembre 1837. FRED. BUISSSON, shérif.
20 décembre.

John Gibon & co. contre H. McGreal Littlefield et Shaw contre le même.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse à moi adressé et par consentement des parties, il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans. vis à vis le théâtre français, en cette ville, le mardi 24 janvier à 10 heures du matin, un grand assortiment de marchandises consistant en divers articles, madras, mouchoirs de soie, toile, pantalons, gilets et habits, malles, &c.
Conditions—comptant.
20 jan FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, pour le District Oriental de la Louisiane.—No. 386.—Les Etats Unis contre 9 caisses de meubles.—En vertu d'un writ de venditioni exponas, à moi adressé, dans le procès sus mentionné, il sera vendu à l'office du marshall, à la Douane, samedi, 4 Février prochain, à midi,
9 caisses de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
19 jan J. H. HOLLAND, marshall.

Joachim Kohn, syndic des créanciers de L. Bouligny vs. Asa Pettengill.
IL sera vendu le 27 Janvier courant 1837, à midi, à la Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse de Jefferson, pour le compte et risque de John M Bach, pour du comptant, les six terrains suivans situés dans la paroisse de Jefferson, dans le faubourg Bouligny, désignés sur un plan fait par Chs F Zimpel, Député Voyer, le 18 de mars 1834, et déposé en l'office de L T Caire, notaire public, à la Nouvelle Orléans, par les nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7, dans l'îlet no 7.
Paroisse de Jefferson, le 7 janvier 1837.
11 jan J. CHARBONNET, jr. shériff

COUR DES PREUVES—Attendu que Paulin Blanque a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle aux biens vacants et à la succession de feu Jean Baptiste Sylva, un homme de couleur libre, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
20 janv W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Wilbor.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Samuel J. Peters, exécuteur testamentaire de la succession de feu George Wilbor, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains repartis conformément audit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS,
20 janv register des testamens

Succession de Vve. Placer.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Louis Casbergue, exécuteur testamentaire de Marguerite Laforet veuve décédée de Joseph Placer, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
20 janv Régister des Testaments.

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Mateo Fiol contre ces créanciers, pour un attermoiement, n. 13474—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de H B Cenas, notaire public, lundi le 13 février prochain, à dix heures du matin, pour les objets mentionnés dans la pétition enregistrée en jour: En attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
J. P. Benjamin est nommé par la Cour pour représenter les créanciers absens.
Témoin l'honorable Charles Watts, juge de la Cour susdite, ce 10 janvier 1837.
14 janv THEO. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er district judiciaire—William Tibbits contre ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu pardevant David L. McCay, notaire public, mercredi, 1er février 1837, pour délibérer sur les affaires de l'insolvable et que dans le même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Les créanciers devront nommer un conseil pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de l'honorable C Watts, juge de ladite cour, ce 30 décembre 1836.
31 dec—8,2ps J. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—No. 9193—Antonio Raphael Miranda vs. ses créanciers. Présent l'honorable Charles Maurian, juge; ordre 11 janvier 1837. La cession de biens par le pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu au bureau de Gustave Le Gardeur, notaire public, mercredi le 15 de février prochain, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable; et en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne sont arrêtées. Il est du plus décrété que R. Rousseau avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette affaire.
Bureau du Greffier, 12 janvier 1837.
Par ordre de la cour,
14 jan—2ps ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—José M. Zalduondo vs. ses créanciers—Attendu que José M. Zalduondo, un débiteur insolvable maintenant en prison, en vertu de l'acte pour venir au secours des débiteurs insolvables, détenus en prison, et afin de jouir des bénéfices dudit acte, a présenté une pétition devant la cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, avis est par le présent donné aux créanciers du pétitionnaire d'avoir à comparaître pardevant ladite cour, mardi le 31 janvier courant, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur ladite pétition et de savoir pourquoi ledit insolvable ne serait pas mis en liberté.
Témoin l'honorable Charles Watts, juge de ladite cour, le 11 janvier de janvier A. D. 1837
12 jan—6 P. LE BLANC, député greffier.

RECU par les soussignés, par le brick Neptune de Malaga et à vendre:
30 tierçons vin sec de Malaga,
80 do vin doux do
240 barils do do
3806 caisses raisins secs de Malaga,
2582 demi caisses do do
3323 quarts de caisses do do
251 balles amandes en coque
200 potiches huile d'olives
100 caisses amandes.
13 jan—15 A. M. MIRANDA & Co

Cannes à Sucre pour Plant à vendre.
CINQUANTE matelas de Cannes à Sucre, rubanées rouge bien conservées, à prendre sur une habitation à 21 milles au-dessus de la Nouvelle Orléans dans la paroisse de Plaquemines. S'adresser au soussigné, rue Toulouse, entre Chartres et Royale.
18 janv—15 C. SAMORY.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir rue de Chartres une porte après la Banque des Améliorations, leur magasin, où ils tiennent un joli assortiment de CIGARRES DE CHOIX et dans les meilleures qualités, ainsi que tout autres articles qui y ont rapport, tels que lucifers, matchs, allumettes, tabac à chiquer; perrick et autres qualités. Ils osent se flatter pouvoir mériter la confiance et le patronage du public tant par la modération de leurs prix que par la bonne qualité de leurs marchandises.
A. LANUSSE & Co.
18 janv.—4,2ps No 145 rue de Chartres.

UN jeune homme résidant dans la ville depuis deux ans, et qui peut produire de bonnes références, désirerait trouver une situation dans une maison de commerce comme commis de magasin ou pour le dehors. S'adresser à D. O. P. bureau de l'Abeille.
14 jan—…

A VENDRE à l'amiable, à bas prix, une cuisinière de la plus haute valeur, propre à tous services de maison. Pour plus amples détails, s'adresser à
21 janv SMITH, 68, rue Royale.

SACS A CAFE—3000 à vendre par
ROBT. H. WHITE,
19 janv 34, rue Gravier.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE PUECH—Vente par le régister des testamens—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle Orléans, en date du 16e. jour de janvier, 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, à midi, le vendredi le vingt quatrième jour du mois de février mil huit cent trente sept, pour compte de la communauté qui a existé entre James Puech et son épouse décédée Aldée Joséphine Daquin, ainsi que pour le compte de John D. Bein, co-propriétaire, lequel a demandé la vente de sa part indivise, à l'effet d'effectuer un partage, la propriété foncière ci après décrite, savoir:
La moitié indivise d'une certaine étendue ou portion de terre située dans la paroisse d'Iberville, dans l'Etat de la Louisiane, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, mesurant cinq arpens de face audit fleuve, et s'étendant dans le fond à la distance de vingt arpens jusqu'au point d'intersection des lignes de profondeur, bornée des deux côtés par des propriétés appartenant actuellement à Ewing Thomas Stewart, et étant la même terre qui fut vendue par Nathaniel Cox à Richard Bein, John Davy Bein et James Puech par acte au rapport de Jules Mossy, notaire public de la Nouvelle Orléans, en date du dix sept février mil huit cent trente quatre.
Conditions de la vente: un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais de l'acquéreur
21 jan

LOTERIE
Des Ecoles Gratuites.

Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane
Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita,
APPROUVÉ LE 21 MARS 1836.
Classe No. 7, pour 1837,
Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, Samedi, 28 janvier 1837.
75 numéros: 12 numéros tirés.
CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hasard, d'après lesquels les prix suivans seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:
GROS LOTS!

1	PRIX de	$12,000	est	$12,000
1	"	4,000	"	4,000
1	"	3,000	"	3,000
1	"	2,000	"	2,000
1	"	1,170	"	1,170
10	"	1,000	"	10,000
10	"	600	"	6,000
10	"	500	"	5,000
15	"	300	"	4,500
170	"	140	"	22,800
126	"	80	"	10,080
126	"	40	"	5,040
126	"	20	"	2,520
3780	"	10	"	37,800
23436	"	5	"	117,180

27814 PRIX, montant à $243,090

Les billets sont seulement de **cinq piastres**, moitié $2,50; quart $1 25; paquets de 25 billets 125 garantis devoir tirer $60, et pouvant tirer les quatre plus hauts prix.
Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 37, à l'Arcade de Banks; ou No. 37, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.
20 janv—6m A. K. MEAD, Directeur.

Avis de Sociétés.

ASSOCIATION—Les soussignés se sont associés aujourd'hui, sous la raison commerciale de Philip & Hart, pour conduire le commerce de commission et de transport.
JOS. M. PHILIPS,
18 janv HENRY HART.

LES soussignés ont formé une société sous la raison de Reinecke, Delery & co Ils tiennent leur magasin rue de Chartres no 179.
G W REINECKE,
P. DELERY,
3 jan F L REINECKE.

AVIS—Les soussignés qui étaient associés sous la raison commerciale de *S. & M. Allen & Co*, conduiront à l'avenir le même genre d'affaires sous celle de Allen, Clarke & Co.
SOLOMON ALLEN,
MOSES ALLEN,
16 janv—6 WILLIAM CLARKE Jr.

AVIS—A partir de ce jour, la société connue sous la raison de E. Petit & L. Canonge, pour les deux maisons rues de Chartres et St. Pierre, est dissoute d'un commun accord
Le sieur L. Canonge est seul chargé de toute liquidation.
EMILE PETIT,
16 janv—5 LOUIS CANONGE.

MAIRIE de la Nouvelle Orléans. Avis est donné aux acquéreurs primitifs des terrains vendus par autorisation des Etats Unis et de la ville de la Nouvelle Orléans, qui sont actuellement propriétaires et qui ont rempli toutes les conditions voulues par les ordonnances, de fournir sans délai leurs billets aux commissaires de la caisse d'amortissement général.
On espère que tous les autres propriétaires des dits terrains paieront ponctuellement leurs billets, ou ceux dont ils ont assumé le paiement.
23 jan—2 D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. 1.
Séance du 2 Janvier 1837.
Résolu, Que le conseil considérant comme important le prolongement de la rue Claiborne, dans toute l'étendue de la 1ère. municipalité, ordonne, par la présente, l'ouverture de la dite rue. Le maire et l'avocat de la ville sont priés et requis de mettre à exécution la présente résolution chacun en ce qui le concerne et en se conformant aux dispositions de la loi du 3 avril 1832, pour régler l'ouverture, la distribution et l'amélioration des rues, &c.
Signé PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 7 janvier 1837.
Signé DENIS PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme
THEARD, Jr Secrétaire.
Conformément à la résolution qui précède, et en vertu des sections première et deuxième de la loi du 3 avril 1832, avis est donné, que l'intention du conseil de la municipalité No. 1 est de faire prolonger la rue Claiborne, en ligne droite, depuis l'endroit où elle se trouve arrêtée actuellement, près de la rue des Ursulines, jusqu'à la rue de l'Esplanade. Le dit prolongement devra s'opérer à travers les propriétés des personnes dont les noms suivent: Charles Descoudreaux, Prosper Azeur, famille Chalon, Martinez Cheval, succession Griffon, Sonsat, N. Rilheux, Elisée Rilheux, Dr. Prusson, Moreau, H. Pedesclaux, N. Garlic et Anthony Fernandez.
Nouvelle-Orléans, le 17 janvier 1837.
DENIS PRIEUR, Maire.

CHAPEAUX A LA MODE—Reçu dernièrement par le paquebot Henderville quelques caisses de chapeaux noirs de castor, et de castor satiné, des dernières modes; aussi, de superbes chapeaux blancs des castor et de loutre; No. 23, rue des Magasins, contiguë à l'encoignure de la rue du Commerce
4 janv BRUSH & THACKER.

RECU par l'Arpocrate venant de Bordeaux, à vendre par le soussigné, à son magasin no 148, rue de Chartres entre St. Louis et Toulouse:
80 barriques vin rouge,
250 caisses St. Estèphe, St Julienet Château Margaux,
30 tierçons vin blanc de Grave,
30 tierçons vinaigre blanc,
4 demi tierçons eau de vie fine champagne, 12 qr do rassi; 25 paniers vin champagne.
Jn. LAVENUE,
3 jan—15,2ps no 148 rue de Chartres.

LE soussigné ayant l'intention de se retirer du commerce, offre à vendre tout son fonds de magasin, consistant en bijouterie, montres, pendules, lampes astrales, à suspension, &c.; articles argentés et vernis en noir; le tout composant un magnifique assortiment des articles les plus nouveaux dans son genre, les ayant achetés lui même en Europe; et comme il n'a épargné ni soins ni dépense pour rendre son assortiment aussi complet que possible, il se flatte que dans tous les Etats-Unis on ne pourra trouver aucun qui le surpasse. Le tout pourra être acheté à l'amiable d'ici au 10 d'Avril; dans le cas qu'il n'en ait pas disposé, dans cet intervalle, il l'offrira alors en vente publique à l'encan
Il offre aussi à louer à bail le magasin avec ses étagères, ensemble avec la maison bourgeoise, No. 75, rue de Chartres, occupée à présent par le soussigné. Pour plus amples renseignements, s'adresser à
ANTHONY RASCH,
No. 75, rue de Chartres.
N B—Dans le même local se trouve un attelier de bijouterie, contenant les outils nécessaires pour vingt ouvriers. 10 jan

NOUVEAU MAGASIN DE MAIS.
Rue Baronne, près de la rue Julie.
300 Boisseaux de Mais, net, en grain, à vendre par les soussignés, par boisseaux, barils ou par quantité plus considérable. Ce mais a été grêlé par une machine à leur magasin Ils ont toujours à vendre, Foin, Avoine et autres grains pour chevaux
RD. PEARSE & Co,
10 janv rue Baronne.

UN NOUVEL ENTREPOT.
Rue Baronne, près de la rue Julie.
POUR emmagasinage de bois de constructions et autres articles occupant beaucoup de place, vient d'être ouvert par les soussignés, à des prix raisonnables.
Ils ouvriront sous peu un grand hangard pour recevoir du foin, fayence, &c. RD. PEARSE & Co,
10 janv rue Baronne, près de la rue Julie

NOUVEAU DEPOT DE BOIS.
Rue Baronne, près de la rue Julie.
LES soussignés sont prêts à exécuter et livrer des ordres de familles ou d'hôtels pour bois de frêne, chêne et autres bois de chauffage du Lac, aux prix courants, et le public peut se fier à recevoir le leur dépôt la vraie mesure de corde, comme ils ont construit des carrés exprès pour cela.
Ils espèrent par la modicité de leurs prix et l'attention qu'ils porteront à leurs affaires mériter la confiance du public.
RD. PEARSE & Co,
rue Baronne, près de la rue Julie.
Ils ont à présent à Greenville, environ 200 cordes d'excellent bois pour chauffage.
Aussi—300 cordes de bois dure du Lac, et une certaine quantité de bois de pin, qui arriveront sous peu au bassin du Canal d'en haut. 10 janv

A VENDRE par le soussigné—Patisseries de toutes especes, emballées, en caisses de différentes grandeurs, convenables aux acheteurs, garanties pour exportation, à des prix très modiques. Aussi biscuits au beurre, à l'eau, et pour pilotes,
Aussi, Biscuits de soda, faits de jour en jour.
R. T. NICOLLS.
Encoignure des rues du Camp et Natchez.
18 janv

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapallo annonce aux personnes affectées de la vue qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de prouver l'efficacité de son remède, par les certificats qu'il soumettra. Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison No 64.
Il promet de fortifier la vue de personnes qui portent lunettes, par un remède simple et efficace, et qu'il en donnera des preuves.
Il ne demande rien d'avance, mais à la seconde cure si l'on se trouve mieux, comme il en donnera l'assurance, il exigera la moitié du prix convenu pour l'entière guérison. En outre les nombreux certificats qu'il possède, il donne connaissance d'un qui lui a été dernièrement délivré.
JE soussigné, certifie, que le Sieur Jean Rapallo m'a traité pour le mal d'un œil, par suite d'une piqure d'un insecte venimeux. Après avoir été six semaines à l'hôpital, sans pouvoir travailler, par l'application de son remède, je me trouve actuellement très bien.
19 dec Signé BARDITTE.

Occasion Précieuse.
LES propriétaires de l'un des plus grands établissements de groceries de cette ville, désirant en ce moment se retirer des affaires, offrent de céder à des conditions avantageuses, leur fonds et bail de leur magasin et toutes les dépendances.
La situation de l'établissement est très bonne, si non la meilleure de la ville, et le magasin vaste et convenable.
Les affaires sont étendues et profitables, et favorisées par un tel concours de circonstances, que l'on peut compter sur une clientelle permanente et très … Il est affirmé que l'on ne peut rencontrer une occasion plus favorable pour entrer promptement …
S'adresser au No. 287, à la Poste. 20 jan—3

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION de McCaleb—Vente par le régister des testamens—En vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 19 novembre 1836, ainsi que d'un ordre supplémentaire de la dite cour, en date du 10 décembre 1836, il sera vendu le lundi, 30 janvier 1837, à 10 heures du matin, au bureau de Théodore H. McCaleb et J E Jones, dans la bâtisse actuellement appartenant à la succession de feu Thomas F. McCaleb, à l'Exchange Place, les livres de loi et divers autres ouvrages, appartenant à la dite succession de feu Thomas F. McCaleb, et consistant en huit cent soixante treize volumes plus ou moins.
Et six bibliothèques en bois commun, un bureau, un table et quatre chaises, appartenant à la susdite succession.
Conditions de la vente: Toutes sommes de cent piastres et au-dessous payables comptant et au-dessus de cent piastres à soixante jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.
W. F. C. DUPLESSIS,
18 jan régister des testamens

SUCCESSION DE WOOLFOLK—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, le vingt huit du mois de Janvier de l'année 1837, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, sous la date du 13 courant, j'exposerai en vente publique à l'encan, encoignure des rues Douane et Basein, pour compte de la succession de Samuel M. Woolfolk, les effets mobiliers dépendant de sa succession, et le bail non expiré de la maison occupée par le défunt.
Les conditions de la vente, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
17 jan Régister des Testamens

SUCCESSION du Dr Joseph Conand—Vente par le régister des testamens;—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, rendu sur une commission de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse Ascension, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le lundi vingtième jour de février 1837, à midi, les biens fonds et esclaves ci-après décrits, faisant partie de la succession de feu le Docteur Joseph Conand et de la communauté qui a existé entre lui et son épouse survivante, dame Thérèse Conand, savoir:
1. Un terrain et maison désignés sous le no 83, rue St. Louis, entre Royale et Bourbon, borné audessus par la propriété de sieur P. Soulé, et audessous par celle de M. F. R. Avart, ledit terrain mesurant trente pieds de face sur cent cinquante pieds de profondeur (mesure française) et la maison ayant un étage, un entresol et chambres dans l'entresol et étant un des logemens les plus commodes de la ville et assez grand pour n'importe quelle grande famille. L'intérieur de ladite maison a été en outre entièrement reconstruit et refait l'année dernière dans le genre moderne, et elle a été toit en ardoises; lesdites réparations ont coûté près de $6000; le local et le magasin au rez de chaussée sont livrés à bail à MM. Joseph Abat et Mirando jusqu'au mois d'août prochain, à raison de $100 par an
2. Vingt … laves, savoir: Robert ou Bob, mulâtre d'environ 23 ans. bon ingénieur, ayant pendant plusieurs années conduit la machine à vapeur de la susdite succession; Jacob, d'environ 24 ans; aussi bon ingénieur ayant conduit la machine d'un moulin à scie pendant plusieurs années et étant en outre un excellent employé dans un moulin à scie; Isaac de 32 ans; Levy, de 36 ans, Tom Jones, de 29 ans; Lewis Clark, de 29 ans; Dick, de 36 ans, et Hefley de 30 ans; étant tous des ouvriers de moulin à scie et des sciereurs; Jesse de 33 ans, cordonnier, ayant été marron; Charles, nègre créole, de 44 ans, adonné à l'ivrognerie; Marie de 41 ans, Andrew, orphelin, de 9 ans; Sophie de 39 ans; Victoire de 55 ans; Jesse (Peter) de 15 ans; Peggy de 32 ans, domestique de maison; Henriette de 14 ans; Edalie, orpheline, de 6 ans; Mary Ann, de 20 ans, et son enfant Joshua, d'environ 3 ans
Conditions de la vente: Les maisons et terrain payables, un tiers comptant et la balance à un et deux ans à dater du jour de la vente. Les esclaves seront vendus payables moitié comptant et moitié à un an, à dater du jour de la vente; les acquéreurs fourniront des billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale dans les actes de vente qui seront passés pardevant Théodore Séghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. On ne livrera possession des propriétés vendues que lorsque le comptant et les billets auront été déposés entre les mains du notaire, les billets seront payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane. W F C DUPLESSIS,
18 jan régister des testamens.

SUCCESSION DE PAPET—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi le vingt sept du mois de Janvier 1837, à 10 heures du matin, rue des Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine, au dernier domicile de Charles Papet, décédé, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 10 courant, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour le compte de la succession du susdit feu Charles Papet, décédé, les effets mobiliers, dépendant de sa succession.
Conditions de la vente comptant.
13 jan W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION DE PASCAL—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, le quinzième jour du mois de Février 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, sous la date du 20 Décembre 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Paul Pascal, l'esclave ci-après décrit:
Owen, nègre âgé d'environ trente cinq ans, cordonnier, ayant une hernie.
Conditions de la vente: comptant.
W F C DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. L'acte de vente pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 13 janv

SUCCESSION de Eagan—Jeudi le vingt deuxième jour du mois de janvier 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans sous la date du 10 courant, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de John C. Eagan, décédé, les actions de la Banque ci-après décrites, savoir: *Dix actions de la Compagnie de la Bourse et de la Banque de la Nouvelle Orléans*, d'après le certificat no 66.
Conditions de la vente: comptant.
13 jan W F C DUPLESSIS, rég. des testamens

SUCCESSION DE ADAM—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, le onzième jour du mois de Février, 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu François Adam, l'esclave ci après décrit, savoir:
Mary, une négresse, âgée d'environ trente cinq ans, Américaine, depuis long tems dans le pays, sachant faire un peu de tout dans un ménage, bonne marchande et bon sujet.
Conditions de la vente: Une moitié comptant, et la balance à un crédit de six mois, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tests.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant M. Octave de Armas, not pub aux frais de l'acquéreur.
10 janv

SUCCESSION de W. W. WRIGHT—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, le treizième jour du mois de Février, 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu William Walter Wright, l'esclave nommée Dolly, âgée d'environ quarante ans.
Conditions: soixante jours de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 jan

SUCCESSION DE REICKER—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, le quatorzième jour du mois de Février 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de ventejrendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, sous la date du 10 Janvier, 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Madame Dederick Reicker, l'esclave ci après décrit.
Easton, mulâtre âge d'environ quarante quatre ans.
Conditions de la vente. Six et douze mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement
W. F. C. DUPLESSIS, Rég des Tests.
N. B. L'acte de vente pardevant Hughes Pedesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 11 janv

L'art de prolonger la Vie et la Santé.
KAIFFA D'ORIENT
ANALEPTIQUE PECTORAL BREVETÉ DU GOUVERNEMENT,
Autorisé par un brevet d'invention, par une ordonnance du Roi, et approuvé par la Société des Sciences physiques et chimiques, et par les médecins les plus distingués de la Faculté de Paris.—Les observations sont légalisées par les Autorités.
ON distribue et on envoie *gratis* par la poste le *traité du Kaiffa, Mémoire sur l'art de prolonger la vie, la jeunesse et la santé*, suivi des conseils hygiéniques pour tous les tempéraments et pour guérir soi-même les maladies chroniques; 1 v. in-8o avec grav.
Le Kaiffa convient aux convalescents, guérit les gastrites, le marasme, les coliques, les irritations nerveuses, et toutes les maladies de poitrine, telles que rhumes négligés, phtisie, catharres et toux rebelles, &c. Prix: 4 fr. pour douze jours.
Je soussigné, certifie que la substance désignée sous le nom de *Kaiffa*, aliment aussi sain que leger, peut remplacer avec de grands avantages le chocolat et le café au lait, surtout dans les débilités d'estomac causées par de longues gastrites, et que je n'ai eu qu'à me louer de son usage dans tous les cas semblables.
Paris, ce 4 janvier 1833. Signé GRIMAUD, docteur en médecine de la Faculté de Paris. Vu par nous, Maire du onzième arrondissement, pour légalisation. Paris, le 18 janvier 1833. Signé DESMONTS, adjoint.
[Extrait du Rapport de la Commission d'examen.]
La société nous a chargés: MM. BARTHEZ, docteur en médecine, ancien pharmacien au Val-de-Grace; COTTEREAU, docteur-médecin, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris; FABRE, docteur-médecin, directeur de la Société médico-philanthropique; JULIA DE FONTENELLE, professeur de chimie médicale, membre de la commission sanitaire du quartier de l'école de Médecine; QUESNEVILLE fils, médecin-chimiste, membre de plusieurs sociétés savantes, de lui faire un rapport sur le *Kaiffa* qui lui a été présenté par M. L. J. Frédéric Lanioly. Le plus heureux choix semble avoir présidé à cette composition.
Nous avons fait usage nous-même de cette substance alimentaire; nous l'avons également fait prendre à plusieurs convalescents, et les bons effets qu'elle a produits nous ont démontré que le *Kaiffa* est un aliment très-sain, très-léger, de facile digestion, très-propre à rétablir les forces. Il convient non-seulement à ceux dont les fonctions digestives ne s'opèrent pas bien, mais il est aussi parfaitement indiqué contre les MALADIES DE POITRINE, contre celle d'EPUISEMENT, et celles qui sont dues à un accroissement trop rapide; contre les RHUMES INVETERES; enfin, dans toutes celles où il y a ATHENIE. Cette substance est aussi un très-bon aliment, tant pour les valétudinaires que pour les adolescents, les femmes débiles, les nourrices et les vieillards.
D'après ce qui précède, et les propriétés reconnues de ses principes constituants, nous pensons que le *Kaiffa* est bien supérieur aux diverses compositions de ce genre. Paris, ce 15 décembre 1833. Les membres de la commission: BARTHEZ, COTTEREAU, JULIA DE FONTENELLE, QUESNEVILLE fils et FABRE, signé. Pour copie conforme, Paris, ce 20 décembre 1833. Le secrétaire perpétuel de la société, JULIA DE FONTENELLE.
Entrepôt à Paris, chez M. ROYER, rue J.-J. Rousseau, No. 21; et chez CHARDIN, boulevard des Italiens, 15, au coin de la rue de Grammont.
Se vend à la pharmacie de
21 janv J. DUFILHO.

WHISKEY. 50 barils whiskey de Monongahela d'une qualité supérieure à vendre par
HEFFORD & BORGENFREY.
23 janv—6 No 18 rue Poydras.

FARINE—150 barils farine en magasin et à vendre par HEFFORD & BORGENFREY.
23 jan—6 No 18 rue Poydras.

MAIS.—500 sacs mais en débarquement d'un chaland et à vendre par
HEFFORD & BORGENFREY.
20 janv.—6 No 18 rue Poydras.

Ventes à l'Encan.

PAR DUFILLET & DELERY.
SAMEDI, 28 de Janvier, à midi, il sera vendu à la bourse Hewlett, par ordre des héritiers d'Hilaire St Amand,
5 lots de terre situés dans la paroisse St Bernard à 5 milles de la Nouvelle Orléans, mesurant comme suit:
Lot No. 1 mesure 180 pieds, 7 pouces de face au fleuve, sur 177 pieds 10 pouces de profondeur, où il a encore 177 pieds 10 pouces de large, et se prolonge avec cette même largeur jusqu'à la distance de 80 arpents.
Le lot No 2, contigu au précédent, mesure 1 arpent, 1 pied et 11 pouces de face au fleuve, sur 80 arpens de profondeur.
Le lot No 3, contigu au précédent, mesure 1 arpent, 1 pied et 11 pouces de face au fleuve, sur une profondeur de 80 arpents.
Le lot No 4, contigu au précédent, mesure 1 arpent 1 pied et 11 pouces de face au fleuve, sur 80 arpents de profondeur.
Le lot No 5, contigu au précédent, mesure 1 arpent, 1 pied et 11 pouces de face au fleuve, sur une profondeur de 80 arpents.
Conditions, à la vente. 17 jan

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.
IL sera vendu Jeudi, 26 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis.
13 Lots de Terre, ayant chacun un arpent de face au chemin de Gentilly, sur 20 arpents de profondeur.
Un Lot de Terre, ayant 3 arpents de face au susdit chemin sur 20 arpents de profondeur; avec maison, cuisine, hôpital, magasin, un verger et une orangerie.
Ces 19 lots font partie de la terre désignée sur le plan de la ville et de ses environs, dressé par Zimpel, ingénieur, comme la propriété de Mr. Joseph Soniat Dufossat, bornée d'un côté par les terres de Mr. St. Gême, de l'autre par celles de Mr. Duriocourt, et dans la profondeur par celles sur lesquelles on bâtit les beaux magasins pour l'entrepôt des Tabacs, et ne sont qu'à environ 3 milles du Rail Road Pontchartrain.
Conditions: Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à son échéance portera dix pour cent d'intérêt par an, jusqu'à final paiement, sans que l'on puisse se prévaloir de cette clause pour en retarder le paiement.
21 janv

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu jeudi, 2 février, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, au compte et risques de E. Caillard et B. Duteau (qui ont acheté la propriété à l'encan, mais n'ont pas rempli les conditions de la vente),
Cinq maisons en briques à deux étages, et lots situés dans le faubourg Ste. Marie; rue Foucher, entre les rues St. Joseph et Julie, conformément à un plan qui sera exposé quelques jours avant la vente)
Conditions; 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, sur billets tirés et endossés à entière satisfaction des vendeurs. L'adjudication ne sera valide qu'autant que les acheteurs donneront au moment de la vente les noms de leurs endosseurs, sans quoi leurs propositions seraient rejetées par les vendeurs, et la propriété remise immédiatement en vente.
Actes de vente en l'étude de T. Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs. 21 jan

PAR JOHN M. BACH
IL sera vendu, jeudi 26 janvier prochain 1837, à midi, à la Bourse de Hewlett
Un atelier de bons esclaves acclimatés.
Des deux sexes, parmi lesquels se trouvent 5 jeunes gens vigoureux, nègres de champ, un domestique de table et cocher âgé d'environ 19 ans, actif, intelligent et ayant bonne mine; un excellent cocher, accoutumé au marché, et plusieurs cuisinières et blanchisseuses vente positive et sans réserve. On invite ceux qui ont des habitations, et les membres de la Législature, à se trouver à cette vente. Plus amples détails le jour de la vente.
Conditions—6 et 12 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait payement. 20 dec.

Succession de H. B. Pontoire.
PAR H J DOMINGON.
IL sera vendu le lundi 11 février 1837, à midi, d'ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis:
Une propriété située au nouveau faubourg Marigny, dans la rue de l'Union, entre les rues Moralès et Urquhart, désignée par le no 102, îlet 28 du dit faubourg, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en chambre à loger, magasin de dépôt, hangar, écurie et atelier …
Conditions—4, 8 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur chez L. Férand, not. pub.
Plus: 60 actions de la Banque des Citoyens, payables comptant, 10 do, des Améliorations do.
14 janv—10t

PAR B. BOUNY.
Succession de J. C. Congourdan.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 20 Décembre 1836, il sera vendu lundi, 20 Février 1837, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, pour compte de la succession de J. C. Congourdan.
La négresse Nancy, âgée d'environ 53 ans, dépendant de la susdite succession.
Conditions: comptant.
L'acte de vente se passera pardevant Jh. Cuvillier, not. public 18 janv—4

PAR J LE CARPENTIER
Dans l'affaire de J. B. Degrave contre ses créanciers.
IL sera vendu, mardi, 14 février 1837, à midi, à la Bourse, encoignure St-Louis et Chartres—En vertu d'un ordre de la Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 3 janvier 1837.
Un morceau de Terre dans la paroisse de Jefferson sur la rive droite du Mississipi, à environ trois milles audessus de la Nouvelle-Orléans, ayant huit arpens de profondeur, sur deux pieds de face au fleuve jusqu'à la profondeur de trois arpens, et ayant 120 pieds dans la profondeur, borné de chaque côté par les terres de F. Gardère, qui font partie de la dite propriété au pouvoir du syndic.
Conditions—Un an de crédit, à dater du jour de la vente. L'acheteur fournira un billet endossé, portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Le billet sera déposé par le syndic à la Banque des Citoyens de la Louisiane, sujet à l'ordre de la cour.
L'acte de vente se passera pardevant Théo. Seghers, not. pub aux frais de l'acquéreur. 14 janv

AVIS—C. H. Sterne, ayant acheté aujourd'hui le fonds entier et l'intérêt de Mrs. Martin & Yost, dans les affaires de commestibles aux Nos. 29 et 32 Nlle. Levée, continuera le même genre d'affaires, au même lieu, sous le nom et raison commerciale de
STERNS & Co.
La société Martin & Yost est dissoute par consentement mutuel à dater d'aujourd'hui.
Les affaires de la maison seront réglées par Wm. N. Martin, qui ne se servira du nom de la société que pour la liquidation seulement
Nlle. Orléans, 23 janvier, 1837.
Wm. N. MARTIN.
24 janv—3 RICHARD S. YOST

HUILE DE BALEINE—9000 gallons à vendre par ROBERT H WHITE.
25 jan No 34 rue Gravier.

BEURRE—200 barillets beurre de Goshen en débarquement et à vendre par.
ROBERT H WHITE.
25 jan No 34 rue Gravier.

FROMAGE—40 caisses fromage de Goshen 11 caisses fromage de forme d'ananas, en débarquement du navire Saratoga et à vendre par
ROBERT H WHITE.
25 jan No 34 rue Gravier.

HARRENGS—200 barils Harengs à vendre par ROBERT H WHITE.
25 jan No 34 rue Gravier

13 Caisses perles. (Beads) à vendre par PIGUET & BOCHTLINGK.
25 jan—6 rue Conti 31

A VENDRE—100,000 cigares de la Havane, 250 caisses morues; 50 do fromage; 100 bls graisse
B COMBE.
25 jan No 5 rue Jefferson

TOILE CIREE—Quelques pièces de grande largeur convenable aux Hotels à vendre par
FRANKLIN & Ames.
25 jan No 55 rue du Champ.

PAPIER—9 caisses papier à lettre à vendre par FRANKLIN & AMES.
25 jan No 5 rue du Champ.

$20 DE RECOMPENSE.
Parti maron, le jeune nègre Jean, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 8 pouces ayant, une taie sur l'oeil, et boiteux de la jambe gauche. Il avait lorsqu'il est parti une veste bleue, et un pantalon d'un bleu clair; il a aussi emporté ses effets avec lui, il est ordinairement suivi d'un très grand chien couleur de chocolat.
La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le logera à la géole.
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
25 jan No 47 rue de Conti.

$10 DE RECOMPENSE.
Parti maron des travaux publics de la ville, depuis 3 semaines, il travaillait avec les nègres de chaine, après une absence de 2 ans, le nègre américain Charles, âgé d'environ 27 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, la peau très noire, joli de figure, un peu gêné dans les mouvemens de sa jambe gauche, acheté de Mr Hatcher, il appartenait à l'habitation Chiapella; maintenant Augey.
R A LEFEBVRE.
25 jan—3 Toulouse 10

25 PIASTRES DE RECOMPENSES.
PARTI marron le 15 janvier courant du bateau à vapeur *Les deux amis* (Two friends) qui est dans le chantier de M. Byrn l'esclave **Joseph Creighton**, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 5 pouces légèrement marqué de la petite vérole, appartenant au bureau des travaux publics; il avait lorsqu'il est parti, un bonnet de drap noir une veste bleue, et un mauvais pantalon, il parle Anglais et Français, il avait vécu en ville auparavant d'être acheté par le bureau des travaux publics.
La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le logera à la géole ou me le ramènera au bureau ou à M. Rousseau secrétaire du bureau des travaux publics, rue Toulouse No. 27. Wm. MAYO.
Surintendant général des travaux publics capitaine du bateau à vapeur les Deux amis.
23 janv—3ps

100 Piastres de Récompense.
PARTI marron depuis le … novembre passé, le griffe HENDERSON, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds et demi, robuste, marqué légèrement de la petite vérole. Il est probable qu'il se fera passer pour libre, ayant l'habitude d'avoir des passeports; il était vêtu d'un pantalon de cotonnade, d'un capot de laine, et d'un chapeau de paille. Comme Henderson appartenait depuis très peu de tems à son maître actuel et qu'il est probable qu'il ne se rappelle pas de son nom, il est à présumer qu'il se dise appartenir à Mr. Justin Bossier.
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera dans une des geoles de l'Etat, en en donnant connaissance au bureau de ce journal.
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. 23 janv—3

DETENU à la geole de la paroisse de St. Jean Baptiste, un nègre nommé Pétion, et une négresse nommée Rose, et son enfant, appartenant à Mr Hervea du bayou Lafourche.
10 jan A. LUMINAIS, Shérif

Détenue à la geole de la paroisse Jefferson, une négresse nommée MIRACA, appartenant à Mr. Chalon. Le propriétaire est invité à la réclamer, se conformant à la loi.
Paroisse de Jefferson, le 20 janvier 1837.
Jorm. CHARBONNET jr,
21 janv Shérif.

SUCRE—100 boucauts de sucre sur diverses habitations, à vendre par
14 janv. A. & Z. CAVELIER.

AVIS AUX DISTILLATEURS LIQUORISTES.
Un jeune homme ayant travaillé plusieurs années dans une fabrique bien connue à la Nouvelle Orléans, désirerait trouver une place comme ouvrier ou commis s'il peut donner les meilleurs renseignements sur sa probité et sur ses capacités. S'adresser rue Crops, No. 180, près du rail road, ou au bureau de cette feuille.
19 janv—3ps

Ventes à l'Encan.

VENTE par la Cour des Preuves—Succession du Dr Joseph Conand.—Mardi le sept de février 1837, à 10 heures du matin, sur l'habitation ci-après décrite, en vertu d'un décret de la cour des preuves de la paroisse de l'Ascension, et pour des définitivement et sans réserve, pour opérer un partage entre les intéressés et par le ministère de l'hon. E. Duffel, juge de ladite cour, les biens immeubles, esclaves et mobilier suivans, formant partie de la communauté de gains et d'acquêts, qui existait entre feu le Dr. Joseph Conand et sa veuve survivante, savoir:
1o. Une habitation sucrerie, sise en la paroisse de l'Ascension, rive droite du Mississipi, à deux milles environ au-dessous de Donaldsonville, la terre ayant sept arpens quatre toises et quatre pieds de face au fleuve, les lignes latérales ouvrant d'environ onze degrés 54 minutes et comprenant jusqu'à quarante arpens de profondeur, une superficie de … acres. plus la double concession courant jusqu'à 80 arpens du fleuve ayant d'un côté une forme irrégulière et contenant en superficie 254 acres; et enfin un autre morceau de terre contigu à la double concession à 40 arpens du fleuve, ayant en superficie 36, 90 acres.—Toutes ces terres propres à la culture et celles dans la profondeur couvertes d'une immense quantité de cyprès et de frênes, d'une grande valeur. Cette habitation bornée en haut par Ignace Dugas et en bas par la Ve. Louis Mollère, est située à la partie supérieure du Grand remouls, duquel on peut durant tout le temps des hautes eaux et des crues choisir et retirer des milliers d'arbres de grand prix qui se trouvent dans les énormes amas de dérive qui reçoivent sans cesse dans ce remouls. C'est aussi le meilleur emplacement sur le Mississipi pour les moulins à scier. Sur cette habitation il y a une maison de maître bonne et logeable; une nombre suffisant d'excellentes cabanes à nègre, d'étables, écuries, magasins et autres logemens et bâtisses nécessaires et une belle et très grande sucrerie avec ses deux purgeries, en briques, complètement pourvue de citernes et bacs à jour carrelé, du meilleur cyprès choisi et de tous les autres ustensiles et aussi d'un moulin horizontal avec sa machine à vapeur, construction de Tift, et enfin de tout ce qui est requis pour la conduite d'une grande roulaison. Il y a de plus sur l'habitation tout ce qui est nécessaire en fait de bestiaux, chevaux, bœufs de tire, charrettes, charrues, herses, coutres, pioches, pelles, bêches, pics, haches, couteaux, outils de tonnellier, de charpentier et de forgerons, &c. &c. Aussi une forte provision de maïs et de fourrages, produits de la dernière année. Egalement quantité suffisante d'plants de cannes; la plantation duquel se fait en ce moment sous la surveillance d'un habile gérant, dans la vue d'une récolte pour cette année d'environ quatre cents boucauts de sucre, tout en réservant la terre nécessaire à la récolte des maïs et fourrages. Des établissemens sur cette habitation ne sont point vendus avec la terre le moulin à scie et ses dépendances qui sont dessus, lesquels appartiennent à M. V. Cherbonnier qui a obtenu un bail de trois ans de l'emplacement sur lequel ils se trouvent, savoir: cent soixante pieds de largeur et face au fleuve avec la profondeur parallèle jusqu'à la barrière du fond actuel de la cour du moulin. M. Cherbonnier ne payant rien la première année mais payant pour les deux autres deux cents piastres par an, à l'expiration du terme il sera tenu de retirer l'établissement de dessus la terre.
Avec les propriétés ci-dessus et en un seul et même lot seront vendus les soixante esclaves ci après décrits étant les mêmes qui jusqu'à ce jour ont été employés à cultiver l'habitation et faire le sucre, savoir:
Joe Even commandeur, âgé de 24 ans; Hercules 27; Lewis … 22; Roger 50, Thompson 56; Abram 26, Dick 30; Monica, excellent tonnelier, 50; George 27; Frederick 42; Aaron 30; Joe White 32; Yellow Isaac excellent charpentier, 40; Isaac Glover 32; Gi … 30; Old Henry 59; Big Jim 50; Charles Glover, … 40; Talbert 26; Strother 30; Darby 36; Mingo 34; Moses 37; William 28, Nathan 27; Frank 13, Old John 64; Little Joe 14; Ben 14; Washington 14; Tom 16; Old Will, infirme, 53; Thornton 21; Jacob 23; Jim Rapé …; Lewis Tapster 36; Paul, créole, 34; Little Frank 16; Dandy 55; Aimey 25; Charlotte 12; Kitty 16, Betsey 30 et ses enfans Frances 10 ans et Clara 3; Elvina 26 et ses enfans; William 5 ans; Eliza …; Edmund 6 mois; Louisa 22, Rose 21 et son fils Enoch 2 ans; Polly 23 ans et ses enfans Victoria de 6 ans et Adèle 3 ans, Mathilde 22 et son fils John d'un an; Tanay 45 ans et son fils Adam d'un an; Patsey 50 Tous ces esclaves habitués aux travaux de cette habitation et les connaissent parfaitement. Il y a dans le moulin à scie et appartenant à l'habitation; un moulin à farine lequel pendant trois mois après la vente sera mû par la machine du moulin à scie; après ce temps l'acquéreur devra le retirer et pourra l'annexer à la machine du moulin à sucre.
Tous les objets ci-dessus décrits seront vendus en un seul lot.
N. B. Par convention nouvelle avec M. Cherbonnier, l'acquéreur de l'habitation sucrerie aura la faculté d'étendre le bail de trois mois et de devenir en même temps propriétaire du moulin à scie, pour la somme de $7000 payable moitié à un an et moitié à deux ans en billets bien endossés; mais il devra déclarer au moment de l'adjudication, faute de quoi le moulin à scie avec son bail sera sur le champ vendu aux enchères publiques, payable aux termes ci-dessus. La vente de ce moulin comprendra toutes les bâtisses accessoires, atelier, forge, cheval et tout le mobilier servant à sa conduite.
Des inventaires du mobilier de l'habitation ainsi que de celui du moulin sont déposés, 1. sur les lieux; 2. A la Nouvelle Orléans, chez M. H F Dablieux.
2 Une habitation située à la paroisse St. Jacques sur la rive gauche du Mississipi, à 22 lieues environ audessus la Nouvelle Orléans, ayant cinq arpens de face au fleuve entre lignes fermant du deux degrés, courant jusqu'à 40 arpens dans la profondeur, ayant de plus la double concession qui y appartient; laquelle a été achetée des Etats Unis, le tout borné en haut par Valentin Thériot et en bas par les héritiers de Jos Tomlet. Aussi un autre morceau de terre séparé du précédent seulement par la terre des héritiers Tomlet ayant un arpent de face et 40 de profondeur et la double concession qui y appartient. Sur l'habitation il y a une excellente maison de maître, divers autres édifices et de beaux arbres chênes et pacanes.
3. Un grand appareil pour la fabrique du sucre d'après le procédé d'A. Leon, se composant principalement d'une chaudière à bascule, de cinq grandes chaudières carrées, de bacs, … le tout en cuivre.
4. Un moulin à sucre horizontalement, avec ses appareils et engrenages et la charpente, c'est le moulin qui servait sur l'habitation avant l'achat des nouveaux moulin et machine présentement à son usage.
CONDITIONS.
L'habitation, les esclaves, &c. compris dans le premier lot ainsi que les terres à St. Jacques seront payables un quart comptant, un quart à un an, un quart à deux ans et un quart à trois ans du jour de la vente; pour les paiemens à terme il sera donné des billets endossés à la satisfaction du tuteur et du tuteur des héritiers mineurs du défunt et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les actes de vente, si les vendeurs le requièrent lors de la vente, seront passés à la Nlle Orléans, devant Théodore Séghers, notaire public, autrement ils le seront devant le juge de la paroisse de l'Ascension.
L'appareil en cuivre et le moulin à sucre seront vendus payables dans un an du jour de la vente, en billets endossés de la manière énoncée plus haut.
Délivrance des biens vendus ne sera donnée qu'après que l'argent et les billets auront été fournis ou tout au moins déposés entre les mains du notaire qui passera les actes de vente.
Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux ou à la Nouvelle Orléans, rue de la Douane, no. 91, à M. H. F. Dablieux. 24 jan—25 28,31 2,4,6

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, mardi 30 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis.
16 lots de terre, situés au faubourg Ponchartrain désignés par les numéros 1 à 16, conformément au plan dressé par J. A. Guerard, député voyer, le 17 janvier 1837, bornés par les rues des Florides, grande route St. Jean, les rues de Campement et des Sauvages, ayant chaque (mesure française) 30 pieds de face aux rues des Florides et St Jean, sur 150 pieds de profondeur: ces terrains sont entourés de batisses.
Conditions: 1 dixième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 21 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque.
N. B. Ces terrains sont très élevés et n'ont pas même été inondés par la crevasse Macarty.
18 janv.

PAR FERNANDEZ & WHITING
Propriété de grande valeur sur le chemin du Bayou.
IL sera vendu le samedi, 28 du courant, à midi précis, à la Bourse, cette superbe propriété située sur le chemin du Bayou, borné du côté de la ville par la propriété de M. Edmond J. Forstall et de l'autre côté par celle dernièrement vendue par madame Pontalba.
Ladite propriété mesure 96 pieds 5 pouces de face au chemin du Bayou sur 255 pieds 4 pouces de profondeur du côté de M. Forstall, et 253 pieds du côté appartenant ci-devant à Mde Pontalba, et 97 pieds 2 pouces face à la rue de l'Hopital, sur la façade de laquelle la corporation aura à en acheter une partie pour le passage de ladite rue, ainsi qu'une partie des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, conformément au plan qui est exposé à la Bourse.
Conditions: 1 et 2 ans de crédit en billets tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, notaire public aux frais de l'acquéreur 18 jan

PAR J B BLACHE
IL sera vendu vendredi 27 du courant, à midi, à la bourse de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis.
Un moulin à scie avec une machine à vapeur de la force de 30 chevaux, établie sur un lot de terre situé sur la rive droite du fleuve, entre le fleuve et le chemin public, à environ neuf lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans; ledit lot de terre ayant une superficie d'environ 15 arpents, mesurant trois arpents plus ou moins de face, tant au fleuve qu'au chemin public, sur une profondeur de cinq arpents; borné du côté d'en-haut par la terre de Mr. Hubert Zeringue, et du côté d'en-bas par celle de Mr H Zeringue et celle de Mr Jacques Rixner; ensemble une maison de maître, une forge, cases à nègre, &c &c. Plus, onze nègres et …; parmi les nègres il y a un charpentier ingénieur, capable de conduire le moulin; un forgeron, cinq mouliniers, charretiers, &c &c. Le lot de terre, le moulin et les onze nègres seront vendus ensemble, le 27 janvier prochain, à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Toute somme non payée à l'échéance sera sujette à un intérêt de 10 p. 0/0, sans que cette clause puisse servir de prétexte au non paiement à leur échéance des billets souscrits.
Si la vente de la totalité ne s'élève pas à la somme fixée par le vendeur, le moulin et les terres qui en dépendent, et les nègres, seront vendus séparément à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, à la même condition de 10 p 0/0 d'intérêt sur chaque somme non payée à son échéance, comme ci-dessus. Le moulin offert en vente, est en très bon état et situé de la manière la plus avantageuse à l'abord des radeaux; … que l'acquéreur sans-même qu'il soit favorisé des chances extraordinaires, peut avoir l'espérance fondée de payer l'établissement entier avec trois années de revenu.
Les offres d'achat à l'amiable pour la totalité de l'établissement, moulin et nègres, ou pour la moitié seulement du dit établissement, seront reçues par l'encanteur susnommé, rue Conti No 29. 5 janv

TOILE DE RUSSIE—24 balles toiles de Russie venant d'arriver, à vendre par
5 jan GEORGE GREEN.

VINS de Champagne et de Chablis, à vendre par JULES LEBLANC & Co,
10 jan Rue Royale, No 162

CUCULLU LAPEYRE & Co.—Offrent à vendre, 400 sacs Café de la Havane, 80 caisses sucre blanc de la Havane; 600 milliers Cigares de première qualité; Confitures, en caisses et en barils; 5 barils Amandes en coquilles. 19 janv—5

6 Caisses Chapeaux de Paille, à vendre par
J. DE BROT,
19 janv 40, Vieille Levée.

SUCRE—30 caisses Sucre blanc de la Havane, de bonne qualité, en débarquement et à vendre par
QUARLES & Co,
19 jan 34, rue de la Douane.

MAIS—Une quantité de Mais en sacs, en débarquement et à vendre par
GRIVOT & PAIGE,
19 jan 12, rue Poydras.

MOUSSELINE SUISSE—3 caisses unies et brodées, à vendre par J. VATINEL,
19 janv 21, rue Conti.

TABAC dit Honey Dew—25 demi caisses, et 200 boîtes do. à vendre par
ROBT. H. WHITE,
19 janv 34, rue Gravier.

DRAYS & BROUETTES—En débarquement du navire Edward Bonaffé, et à vendre par
JAMES REED & Co,
19 jan 35, rue Royale.

Avis de Commerce.

PAPIER A IMPRIMER—63 rames de 24 pouces sur 38, à vendre par
COIT & Co,
20 jan 26, rue de la Douane

ACTIONS DE BANQUE—De la Cité, de Carrollton et du Canal, à vendre par
ROBINSON & CO,
20 janv 45, rue du Camp.

SUIF pour Chandelles—50 caisses en débarquement et à vendre par
FROST & Co,
20 jan 6, rue de la Douane.

MOUTARDE de Lodève—75 caisses Moutarde, reçues directement et à vendre par
COIT & Co,
20 janv 26, rue de la Douane

CONFITURES de la Havane—50 caisses en magasin et à vendre par
ROBT. H. WHITE.
20 janv 34, rue Gravier.

TOILES—30 caisses de toiles d'Irlande, en pièces et demi-pièces de toutes qualités; 18 do … jusqu'à 12/4 … meilleures fabriques, en bandes en demi pièces; 3 do serviettes, partie extra fines; 12 do mouchoirs de batiste des qualités dernières; 3 do nappes; 1 de serviettes, à vendre à des conditions avantageuses par balle ou par pièce.
20 jan ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres

FEVES, Pommes sèches, Pêches et Pommes de Terre, en débarquement et à vendre par
GRIVOT & PAIGE,
18 jan 12, rue Poydras.

ROBINSON & Co., courtiers de Change, No. 45 rue du Camp, vendent et achètent, billets de change, billets promissoires, billets de banque qui ne circulent pas dans cet état, ainsi qu'actions de banques et autres, compagnies incorporées.
18 janv

BANQUE DE L'UNION, (de la Cité)—Les soussignés voudraient acheter 800 actions de cette banque.
ROBINSON & Co.
18 jan 45 rue du Camp.

ACTIONS de la Banque de l'Atchafalaya, à vendre par ROBINSON & Co.
18 jan 45 rue du Camp.

COMPAGNIE d'Assurances de Commerce—100 actions de cette compagnie par
18 jan—4 ROBINSON & Co. 45 rue du Camp.

A VENDRE—Terres à la Pointe Coupée—4000 arpents de terre, non compris les doubles concessions accordées par le gouvernement à Lafayette, en sections de 1000 arpens chaque. S'adresser à
18 jan THOS. BARRETT.

FARINE, &c.—1000 barils farine superfine; 50 de porc prime; 60000 livres porc, 1ère qualité, 200 barillets graisse en feuille.
18 jan M MAHER, 11 rue Poydras.

A VENDRE par les soussignés: Eau de vie de Pêche, très vieille, 56 barils Vin de Madère des Grandes Indes, 2 pipes et 65 caisses de 1 et 2 douzaines chaque; 56 barils Whiskey de Monongahela; 16 boucauts Sucre, …
GALLWEY & BOUDOUSQUIE,
18 janv 31, rue de la Commune.

A VENDRE par le soussigné: 100 caisses Genièvre de la Havane, Huile de Palma Christi, Nos. 1 et 2, en barils; Whiskey de Monongahela et Eau de vie de Pêche; 225 barils Farine surfine, dont une partie de la marque de Bradbury, en débarquement.
G. DORSEY,
18 janv 44, Nouvelle Levée.

AVIS—La barque Kinney, vient d'apporter les marchandises, jettées à l'eau du bateau à vapeur G. A. Bayard, à l'isle No. 10. Les consignataires des dites marchandises sont priés de présenter leurs comptes au bureau des soussignés, sous le plus bref délai possible. Celles qui ne seront point réclamées seront vendues pour compte de qui il appartiendra.
GRIVOT & PAIGE,
18 janv 12, rue Poydras

AUX DAMES—Messieurs Dolbear & Frères prennent la liberté d'informer les Dames qu'ils voudraient prendre des leçons chez elles, qu'elles devraient commencer avant les grandes chaleurs.
18 janv No. 6, rue de Chartres

CLOUX—100 barillets de différente grandeurs, en magasin et à vendre par
HOSKINS & WILCOCKS,
17 jan 51, rue du Camp

BLE SARRSIN—Quelques barillets Blé Sarrasin, reçus et à vendre par
HOSKINS & WILCOCKS,
17 jan 51, rue du Camp

A VENDRE par le soussigné: 500 caisses harengs, 30 barils vinaigre du Nord, Eau-de-vie et genièvre en barils.
ROBERT H WHITE.
16 janv rue Gravier, n. 34.

ON désire trouver à louer une négresse bonne blanchisseuse, et un domestique de maison, qui soit aussi cocher. S'adresser rue Conti n. 58. 16 jan

MOUSSE—25 balles mousse à vendre par
J MATERRE,
16 janv rue St-Louis, n. 10.

CHAPEAUX—250 caisses formant un assortiment pour la ville et campagne en magasin et à vendre par
J EVANS & Co,
14 janv rue de Chartres, n. 10.

A VENDRE deux tables de billards en très bon état. S'adresser au No. 48 rue de Carondelet. Aussi à louer, une chambre sur bail de 23 ans.
13 janv—3 J. T. BARNES.

WHISKEY—250 barils whiskey de Cincinnati à vendre par
G. DORSEY,
18 jan Nlle Levée, No 44.

100 barils eau-de-vie américaine, 75 do genièvre, en débarquement du navire Humphreys et à vendre par
JOS. S. SLOAN,
17 jan No. 29 Nlle Levée.

CHAUX de Thomaston—1300 barils de première qualité et en bon ordre, en déchargement du br. Georges, et à vendre par
GEORGES BEDFORD
17 jan—3 No. 26, rue Bienville.

BOTTES, souliers et brodequins—54 caisses en débarquement du navire Gaspar, et à vendre par
17 jan U. G. HOBBS, No. 12, Douane

LE soussigné donne avis au public, que Mr. Bedford Bertes n'est plus employé chez lui.
17 jan—3 HUGO GILDEMEESTER.

BOTTES chevillées, brodequins, en débarquement du brick Pandora, et à vendre par
17 jan FROST & CO. No. 8, Douane.

RAISINS SECS—1000 boites raisins secs de Malaga en débarquement et à vendre par
QUARLES & Co
17 janv. No. 24 rue de la Douane.

EAU DE VIE—20 pipes eau de vie de Bordeaux 1ère qualité; 10 caisses de mouchoirs de soie noire; 30 do bandanas de crêpe ayant droit au drawback: 100 paniers vin de Champagne; 50 douzaines Kirchwasser à vendre par
17 janv KOHN, DARON & Co.

GRAINES DE COTON DU TEXAS—350 sacs reçus de Brazoria, à vendre par
17 jan JOHN CROSBY, 38 rue du Camp.

PEAUX DE BOEUFS—423 peaux de boeufs très fortes à vendre par
14 janv KIMBALL & POMEROY.

MELASSE—30,000 gallons sur une habitation à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIE.
14 janv. 31 rue de la Commune.

VIN de Madère—15 boucauts et 34 quarts vin de Madère, importé directement de Madère et de Londres, en magasin et à vendre par
12 jan JAMES GRIMSHAW, 93 rue du Canal

CUIVRE—10 barils en magasin et à vendre par
ORAIN & MIGNON,
10 janv No. 7, Nlle Levée

EAU DE VIE—10 demi pipes vieille eau de vie de Champagne, reçue par le navire Groting, et à vendre par
W F FIGERS & Co,
10 jan No. 35, rue du Camp.

56 Barils de mélasse, en débarquement entre les rues St Louis et Conti, à vendre par
10 jan R BRUGIER.

2500 Boucauts de sucre 1ère qualité, à vendre par
10 jan R BRUGIER.

64 Peaux de boeufs, à vendre par
(10 jan) R BRUGIER.

PORC, GRAISSE &c.—150 barils porc, mess marque entière,
500 barillets belle graisse, dure et blanche,
100 do Brade de Boston, assortis, en magasin et à vendre par
YORKE FRERES,
10 jan 65, rue du Camp.

EAU DE VIE de Pêche—100 barils Vieille Eau de vie de Pêche, en débarquement et à vendre par
WM. G. HEWES & Co,
12 janv 34, rue Poydras

COTON A DRAPS en grandes et petites balles convenables au marché Mexicain, à vendre par
WM. G. HEWES & Co,
12 janv 34, rue Poydras

VINS de Madère, Oporto, Sherry, Mozelle, Champagne, Médoc (Bordeaux), reçus par les derniers arrivages et à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
30 déc rue Toulouse No. 20

LE soussigné vient de recevoir par les derniers navires de France, Marengo, New Orleans, McLellan, Olympia et Cécilia, les marchandises suivantes qu'il offre à vendre en gros et en détail, savoir: 2800 paniers Guignolet, garanti de la fabrique d'Angers
Eau de vie Cognac et d'Armagnac (vieux) par pipes;
Vins de Champagne;
Idem de Bordeaux par barriques et caisses, (rouge et blanc);
Anisette et Fruits à l'eau de vie, de Bordeaux;
Bals crin assortis;
Paniers cotaques et à devises pour confiseurs;
Joli assortiment de cartonnage pour confiseur;
Vestes et levites peluche, (article de saison);
Bas et chaussons de laine, pour hommes et pour femmes;
Grand assortiment de Fusils de chasse à pistons et à pierres, garantis—articles de chasse.
Pistolets de toutes dimensions;
Lames de fleurets; gants; masques; sandales pour l'escrime;
Mouchoirs fil blanc et de couleur;
Chapeaux de soie;
Queues de billards assorties, procédés;
Semes, nacs et filets de toutes dimensions;
Lignes assorties;
Graine potagère, pour oiseaux; graine de moutarde;
Assortiment de cage de toutes formes et dimensions;
Vanneries assorties et une grande quantité d'articles … désignés.
1 dec—4m,3ps Drs. JUETTE.

Changement de Domicile.
LE soussigné est à présent établi dans son nouveau magasin, No. 40, rue de Chartres, et prend la liberté d'informer le public qu'il a à présent en magasin un assortiment complet de toutes les marchandises dans son genre, avec les dernières nouveautés consistant en partie des articles suivans:
Satine unis et à dessins, bleu, lilas, noir, olive, vert, blanc et d'autres couleurs,
Superbe Gros de Naples, unis et à dessins de différentes couleurs.
Gros de Berlin et Pout de soie, satin de gaze pour robes de bal,
Echarpes de blonde, et demi voiles do
Challies blancs et à dessins,
Merinos superfine et bombazines de France, noir et de différentes couleurs,
Mousseline de batiste brodée de dentelle fine,
Bas … d'Ecosse à jour,
… brodée de France,
… dentelle de soie, blancs et différente couleur
Echarpes de gaze et de soie.
Beaux schals brodés de Thibet
Toiles fines d'Irlande,
Une caisse souliers de dames, de Paris.
Indiennes de France, couleurs garanties,
De point tapisserie Do,
Flanelles blanches superfines,
Crêpes de France et d'Italie, blancs et noirs,
Florence de couleur, Satins unis, différentes couleurs,
Un superbe assortiment de bas de coton blanc, surfins, pour homme et pour femme,
Gants de Paris, pour do. do,
Et beaucoup d'autres articles; le tout à vendre à des prix très modiques.
A G COCHRAN.

VITRES & PEINTURES—M. Leroy ayant acheté le magasin de M. F. Francioli, situé rue Chartres no 163, tiendra constamment un grand assortiment de peintures et de vitres de toutes les grandeurs
3 jan—1m